

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à la limitation du nombre de renouvellements consécutifs d'une CST. Cette mesure est infondée et particulièrement restrictive. Si cet article était voté, il plongerait de nombreuses personnes, en situation régulière depuis plusieurs mois voire plusieurs années, dans l'irrégularité pour des motifs complètement arbitraires.